



La proposition de la DAGEMO est une proposition en 2 grades.

Traitement moyen sur 40 ans indice minimal → maximal durée de carrière	Carrière en Classe normale	Carrière « rapide » Classe Normale/Sup.	Carrière « rapide » Classe Normale/ Sup. /Ex.
Actuellement (grille CII)	415,41 pt 308 → 473 en 25 ans	437,96 pt 308 → 500 en 22 ans	452,04 pt 308 → 534 en 25 ans
« NES + »	427,37 pt 335 → 521 en 33 ans	457,39 pt 335 → 583 en 32 ans	

Pas de réel accès au grade d'IT

Le SYNTEF-CFDT a revendiqué à plusieurs reprises un Plan de Transformation d'Emploi [PTE] qui permettrait un meilleur accès au grade d'inspecteur par exemple en limitant le nombre de postes ouverts au concours externe et en offrant un nombre significatif de postes par la voie professionnelle (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) ou la liste d'aptitude.

Les contrôleurs de la CCRF ont obtenu pour une période transitoire de 3 ans que 50% des places du concours externe soient ouvertes à la RAEP.

Rien pour les contrôleurs de classe normale !

La DAGEMO ne propose des avancées que pour les hauts des grilles du 2^{ème} grade c'est à dire pour les contrôleurs de classes supérieures et exceptionnelles.

En cumul sur 10 ans :

- ⤴ Près des ¾ des contrôleurs de classe normale auront un gain financier inférieur à 3% !
- ⤴ 90% des contrôleurs de classe supérieure ou exceptionnelle auront un gain supérieur à 6%.

Des conditions de reclassement à minima

Le NES permettait la mise en place d'un examen professionnel permettant aux contrôleurs de classe normale un passage au 2^{ème} grade

Dans la proposition, ni examen professionnel, ni possibilité de reclassement à l'ancienneté dans le 2^{ème} grade pour les contrôleurs de classe normale et le ratio promouvable /promu est maintenu à seulement 15%

Les reprises d'ancienneté sont réduites au strict minimum (et encore!) ainsi certains échelon sont sacrifiés (3, 4 et 5^{ème} échelons, et dans une moindre mesure 10 et 11^{ème})

« NES + » ? Mais rien en plus !

⤴ seulement 0,01% d'augmentation pour une carrière complète de 40 ans par rapport à la grille existante pour les contrôleurs de classe exceptionnelle

⤴ pour la « classe normale » c'est 0,5% de plus que le NES !

Le changement de grade est repoussé de 4 ans.

Tout ça pour ça ?! La montagne a accouchée d'une souris ! LE MINISTRE DOIT REVOIR SA COPIE

Le Ministre a attendu le 11 juillet 2011 pour sortir de son mutisme laissant espérer qu'il avait enfin entendu des mois de revendications des contrôleurs.

L'administration après avoir attendu encore 3 mois ½ a proposé un projet décevant :

Les efforts concentrés sur les contrôleurs en fin de carrière ne vont pas lui coûter bien cher : la plupart partiront à la retraite dans les 5 à 10 prochaines années !



Un « NES plus » qui ressemble plutôt à un « CII moins » !

Voici grade par grade les conséquences « en moyenne » de la grille NES+ proposée par la DAGEMO sur la situation des contrôleurs du travail. Ce tableau compare le gain ou la perte sur 10 ans de traitement indiciaire par rapport à la situation actuelle (grille CII)

gain NES+ vs CII	grade	échelon	ancienneté	nb d'agents
9% et plus				806
	CII-Ex	5	> 3 ans	582
	CII-S	6		
		1		
	CII=N	12		
6 à 9%				1064
	CII-Ex	5	< 3 ans	711
		4		77
		3		9
	CII-S	5		180
		4		68
		2		16
	CII=N	11	> 3,5 ans	
3 à 6%				362
	CII-Ex	2		5
		1		
	CII-S	3		81
	CII=N	11	< 3,5 ans	248
			1	
0 à 3%				1148
	CII=N	10		175
		9		179
		8		260
		7		317
		6		158
		2		59
-6% à 0				273
	CII=N	5		68
		4		111
		3		94
Total				3650

SOYONS CLAIRS: NOUS SOMMES VENUS
AVEC DES PROPOSITIONS RIDICULES ET
UNE MAUVAISE FOI ABSOLUE.



TU PARLES
D'UN SCOOP!



Cfdt
des choix, des actes
SYNTEF

Grille CII			
Contrôleur de classe exceptionnelle			
ech	durée	brut	indice majoré
5		638	534
4	2,5	603	507
3	2,5	572	483
2	2	542	461
1	2	516	443
Contrôleur de classe supérieure			
ech	durée	brut	indice majoré
6		593	500
5	3	553	469
4	3	513	441
3	2	490	423
2	2	463	405
1	1	440	387
Contrôleur de classe normale			
ech	durée	brut	indice majoré
12		558	473
11	4	520	446
10	3	487	421
9	3	458	401
8	3	437	385
7	3	418	371
6	2	392	357
5	1,5	376	346
4	1,5	361	335
3	1,5	346	324
2	1,5	333	316
1	1	322	308

Reclassement proposé par la DAGEMO	
diff indice	reprise ancienneté
49	si ancienneté > 3 ans
21	ancienneté conservée si < 3 ans
18	ancienneté conservée
5	ancienneté conservée
9	ancienneté conservée
5	ancienneté conservée
Reclassement proposé par la DAGEMO	
diff indice	reprise ancienneté
55	si ancienneté > 3 ans
25	ancienneté conservée si < 3 ans
19	si ancienneté > 2,5 ans
1	ancienneté conservée
7	ancienneté conservée
5	ancienneté conservée
3	ancienneté conservée
21	sans ancienneté conservée
diff indice	reprise ancienneté
48	si ancienneté > 3,5 ans
15	avec reprise d'ancienneté dans la limite de 3,5 années
24	si ancienneté > 3,5 ans
0	avec reprise d'ancienneté dans la limite de 3,5 années
5	ancienneté conservée
6	ancienneté conservée
7	ancienneté conservée
6	ancienneté conservée
9	ancienneté conservée
2	ancienneté conservée
0	ancienneté conservée
11	sans reprise d'ancienneté
19	sans reprise d'ancienneté
27	sans reprise d'ancienneté

Grille (Proposition NES+)			
Grille 2ème grade			
ech	durée	brut	indice majoré
8		702	583
7	3	665	555
6	3	626	525
5	2,5	578	488
4	2,5	554	470
3	2	523	448
Grille 2ème grade			
ech	durée	brut	majoré
8		702	583
7	3	665	555
6	3	626	525
5	2,5	578	488
4	2,5	554	470
3	2	523	448
2	2	497	428
1	2	467	408
1e grade			
ech	durée	brut	indice majoré
13		621	521
12	3,5	578	488
11	3,5	554	470
10	3,5	519	446
9	3,5	494	426
8	3	465	407
7	3	446	392
6	3	425	377
5	2,5	406	366
4	2,5	389	356
3	2	378	348
2	1,5	367	340
1	1,5	361	335

Grilles CII – NES – NES+